

Sur les ruines d'un pénitencier pour enfants

Une étude archéologique sur le plateau de l'îlet à Guillaume

Après avoir cartographié en 3D le site de l'îlet à Guillaume en 2019, le Département de La Réunion lance en octobre 2020 une étude archéologique et historique en vue de mettre en valeur l'ancien pénitencier pour enfants de l'îlet à Guillaume 1, inscrit au titre des Monuments Historiques depuis 2008.

Sans impact sur le site, ce projet a pour objectifs la connaissance, la préservation et la valorisation des vestiges, d'un point de vue patrimonial, culturel, éducatif et touristique.

Les connaissances acquises par une équipe pluridisciplinaire constituée d'historiens, d'archéologues, d'un spécialiste de l'étude de bâti, d'un topographe et photogrammètre, et d'une archéobotaniste, constitueront les bases scientifiques d'un projet de valorisation du site accessible au grand public.

Le Département de La Réunion est accompagné par la Direction des Affaires Culturelles (DAC) de La Réunion en tant que partenaire scientifique, avec le soutien financier du FEADER. Il a missionné l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) pour réaliser les études.

Maitre d'ouvrage

Département de La Réunion
Pôle Epanouissement Humain, cheffe de projet :
Emmanuelle Thuong-Hime

Contrôle scientifique

DAC La Réunion, Service régional de l'archéologie
Conservatrice régionale de l'archéologie :
Virginie Motte
Adjoint à la conservatrice régionale de l'archéologie :
Jonhattan Vidal
DAC La Réunion, CRMH
Conservatrice régionale des monuments historiques :
Carine Durand

Recherches archéologiques

Inrap

Études archéologiques

Inrap
Responsable de recherches archéologiques : Thierry Cecor
Topographie, photogrammétrie, étude du bâti :
Vincent Mialhe et Ludovic Héricotte
Archéobotanique : Fanny Lachery

Étude historique

Historienne et responsable du centre d'exposition "Enfants en justice", ministère de la justice, École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), Véronique Blanchard

inrap.fr



Vers une nouvelle interprétation du site

Une colonie pénitentiaire du XIX^e siècle

Le plateau de l'Îlet à Guillaume abrite les vestiges d'une colonie pénitentiaire pour enfants qui a fonctionné de 1864 à 1879. Ce plateau isolé de 5 ha, situé à 700 mètres d'altitude, a pu être un lieu de marronnage et a été cultivé au XIX^e siècle.

L'implantation du pénitencier est l'œuvre des missionnaires de la Congrégation du Saint-Esprit. Ils gèrent alors la léproserie de Saint-Bernard et le Domaine de La Providence, lieu d'un premier pénitencier évacué vers l'îlet lors d'une épidémie de typhus.

Encadrés par les pères spiritains, jusqu'à 180 enfants construisent logements, chapelle, ateliers, terrasses et enclos agricoles. Ils aménagent l'accès depuis la Fenêtre, où l'on peut voir les vestiges de la case du Frère Alexandre. En charge d'une partie de la « section des routes », le frère proposait là une étape aux voyageurs et pouvait couper le chemin aux enfants évadés.

Au pénitencier, les enfants cultivent, récoltent, s'occupent des animaux de la basse-cour et travaillent à la forge ou à la scierie **2, 3**.

Les conditions de vie excessivement difficiles imposées par les pères, rarement dénoncées, ajoutées aux tensions entre le monde clérical et la Colonie, désormais laïque et républicaine, accélèrent le déclin du pénitencier. Sa fermeture, décidée en 1871, est définitive en 1879.

Par la suite, l'îlet est temporairement colonisé avant d'être abandonné jusqu'aux travaux de plantations entrepris par l'Office national des forêts entre les années 1950 et 1970. Le paysage actuel rend compte de ces différentes périodes d'aménagement.

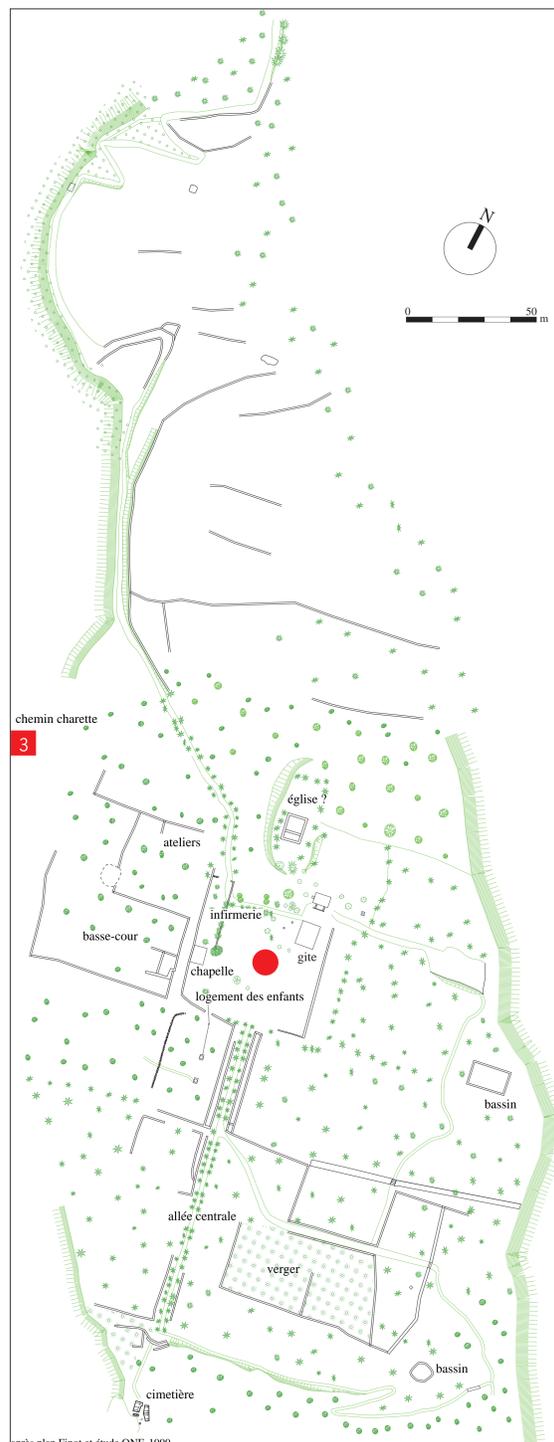
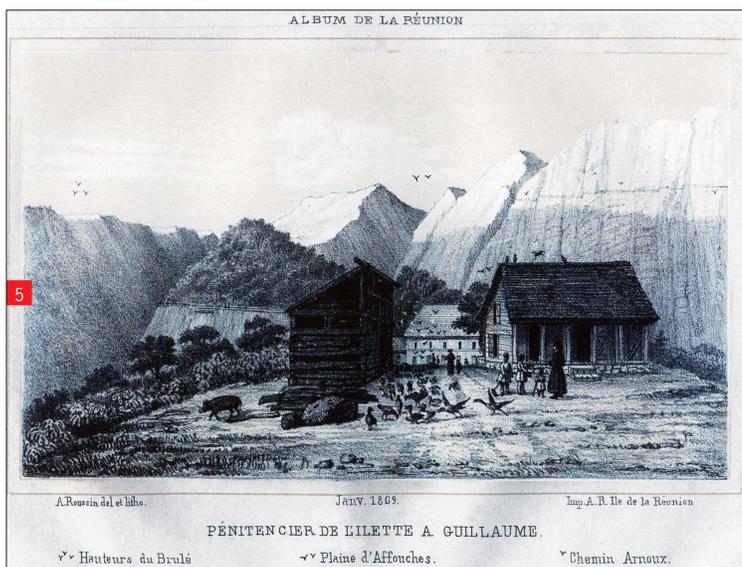
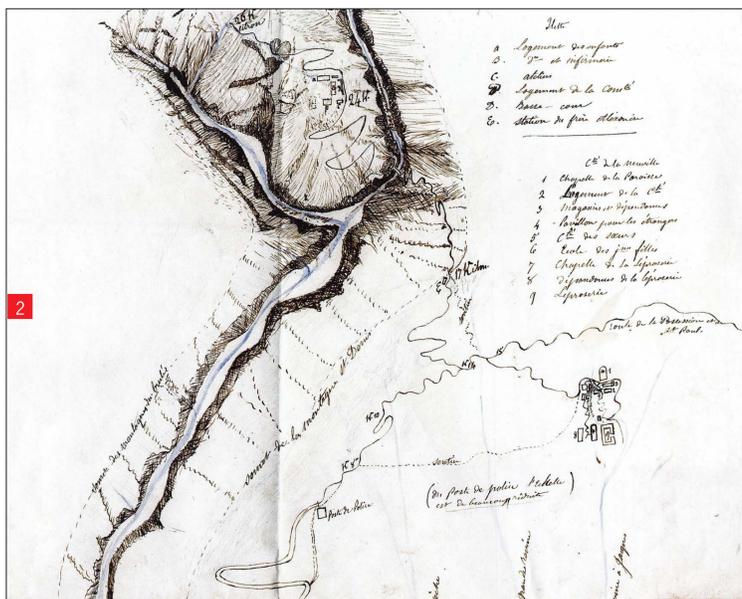
Une nouvelle étude des vestiges

Réalisée sous l'égide du Département, cette étude se veut exhaustive. En s'appuyant sur une nouvelle lecture des archives nationales et locales, l'histoire du pénitencier sera abordée à travers les particularités de la Colonie mais aussi au regard de l'histoire de la justice des mineurs au XIX^e siècle.

Les vestiges maçonnés feront l'objet de relevés de détail, sur la base d'une cartographie obtenue par l'analyse d'un relevé LiDAR (Light Detection & Ranging) **4**, commandité par le Département.

La flore du plateau sera répertoriée pour y détecter la végétation relictuelle*. Ces études archéologiques et environnementales concourront à l'interprétation de l'iconographie **5** et donneront une nouvelle image des travaux entrepris, constructions et plantations, pendant la période du pénitencier, mais peut-être aussi avant son installation et depuis son abandon.

*Relictuelle : flore (ou faune) se développant dans un milieu protégé.



2. Croquis de 1871, représentant « L'Îlette à Guillaume et la communauté de Neuville »

Archives générales de la Congrégation du Saint-Esprit, Chevilly-Larue, cote 3M1.5.2 (abréviation : ACSSp)

3. Plan de l'îlet levé en 1999

© Finot et ONF

4. Relevé LiDAR (technique de relevé au laser qui permet, entre autres, de révéler les vestiges sous une végétation dense tel que les forêts)

© Conseil départemental/Jonhattan Vidal, DAC La Réunion, Service régional de l'archéologie

5. 1869 - Album de La Réunion. Pénitencier de l'Îlette à Guillaume : Hauteurs du Brûlé – Plaine d'Affouches – Chemin Arnoux

© Roussin Louis Antoine (1819-1894) - Estampe Musée Léon Dièrx, 2016.1.11 - www.ihoi.org



Explorez le modèle 3D du site